



COMMUNE DE MAURIAC
P.L.U.
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE
DOSSIER D'APPROBATION
 Conseil municipal du 30 Novembre 2009

Chargé d'étude : G.H.E.C.O. Urbanisme
 Bernard WAGON
 Date : Novembre 2009
 Echelle : 1/5000e
Plan Ouest 4a

- Limite zonage
 - Emplacement réservé
 - Espace Bâti Classé (art. L1301-1 du C.U.)
 - En application de l'art. L123-1-7 du Code de l'Urbanisme :
 - Espace vert protégé
 - Alignement d'arbres protégés
 - Bâtiment patrimonial (art. L123-3-4 du C.U.)
 - Liaisons pédonnelles ou vélo à créer ou à maintenir (art. L123-1-6 du C.U.)
 - Bande inconstructible de 75 m (Loi Barnier)
 - Ligne de recul obligatoire
 - Zone humide
- Orientations d'aménagement**
- Flèche d'orientation de voirie
 - Tracé d'extension de liaison
 - Effet «Rage» - Front bâti en tout ou partie
- A titre informatif :**
- Point de vue paysager
 - Secteur de randonnée
 - Périmètre des 50 ou 100 m à appliquer autour des bâtiments abritant des animaux
 - Installation classée

N° ER	Affectation	Bénéficiaire
1	Élargissement de la voirie communale de la Besse	Commune
2	Élargissement de la voirie de La Besse	Commune
3	Aménagement d'un espace public - Mise au voir de Serres - La Besse	Commune
4	Aménagement d'un voirie de liaison de La Besse à La Chaix	Commune
5	Liaison voirie largeur 10 m entre le PVI de La Besse et la grande rue de La Besse	Commune
6	Élargissement à la voirie de La Besse - La Besse	Commune